AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0368
FR0000065971-FS0093

3 février 2017

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

GRAINES VOLTZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 27 janvier 2017 :

- la société civile Albatros[1] (19, rue de la Trémoille, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ hors marché, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement 961 479 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 70,18% du capital et 69,91% des droits de vote de cette société[2] ;

- la société civile Clevimar[3] (5A rue Brandmatt, 68380 Metzeral) a déclaré, par suite de la cession de l'intégralité des actions GRAINES VOLTZ qu'elle détenait au profit de la société Albatros, laquelle a entrainé sa sortie de l'action de concert[4] existant entre M. Serge Voltz[5] et certains salariés[6] de la société GRAINES VOLTZ, avoir franchi (i) de concert en baisse, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10%, et 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ, et (ii) individuellement en baisse, les seuls de 5% du capital et des droits de vote de la société GRAINES VOLTZ et ne plus détenir aucune action de cette société.

A cette occasion, le concert composé de M. Serge Voltz[5] et de salariés[6] de la sociétés GRAINES VOLTZ **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir de concert, 1 110 750 actions GRAINES VOLTZ représentant 1 116 051 droits de vote, soit 81,08% du capital et 81,15% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

[1] Société intégralement détenue par M. Serge Voltz et son épouse et dont le gérant est M. Serge Voltz.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 1 375 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société civile intégralement détenue par M. René Richert et son épouse (Evelyne Richert) et dont le gérant est M. René Richert.
[4] Cf. notamment D&I 209C1527 du 21 décembre 2009 et D&I216C1717 du 25 juillet 2016.
[5] En ce compris la société civile Albatros détenue par M. Serge Voltz.
[6] A savoir, Anita Mangold, Catherine Graff, Christian Voltz, Christophe Duvey, Christophe Guillamin, Farida Derouet, Germain Risch, Jean-François Darras, Jean-Luc Paulet, Jean-Noël Graf, Laurent Munda, Linda Guidi, Nicolas Bernuau, Michel Leger, Nicolas Bernuau, Olivier Lebeault, Pascal Chretien, Philippe Massonneau, Philippe Pollenne, Rachel Beysang, Thierry Mamola, et Yann de Lamotte.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Serge Voltz	1	ns	2	ns
Albatros	961 479	70,18	961 479	69,91
Salariés	149 270	10,90	154 570	11,24
Total concert	**1 110 750**	**81,08**	**1 116 05**	**81,15**